



LES RISQUES MAJEURS À HONFLEUR

PREVENIR
POUR MIEUX REAGIR

DOCUMENT À CONSERVER

DICRIM édition 2016

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Article L125-2 du code de l'environnement et décret du 11 octobre 1990

SOMMAIRE



Le mot du Maire

- Risque inondation -

4

Consignes de sécurité en cas d'inondation

- Risque mouvement de terrain -

6

Consignes de sécurité
en cas d'éboulement ou d'effondrement du sol

- Risque industriel -

8

Consignes de sécurité en cas d'alerte

- Risque transport de matières dangereuses -

10

Consignes de sécurité en cas d'alerte

- Risque tempête -

12

Consignes de sécurité en cas de tempête

- Risques d'accident nucléaire -

14

Mesures prises dans la commune et
consignes de sécurité

- Réagir en cas d'attaque terroriste -

15

- Conseils et numéros d'urgence -

16

LE MOT DU MAIRE

Chère Madame, cher Monsieur,

Voici un nouveau document très important, qui remplace celui que nous avons élaboré en 2004. Je vous demanderai, dans votre intérêt, de bien vouloir le conserver précieusement. Il s'agit du document d'information communal sur les **risques majeurs**, réalisé conformément à l'article L125-2 du code de l'environnement.

Bien évidemment, il ne s'agit ni de créer une psychose, ni d'effrayer les populations, **bien au contraire**. Ce document prouve que nous faisons face à nos responsabilités en réfléchissant sur les risques que pourrait encourir notre territoire honfleurais.

Comme le dit le vieil adage « *Il vaut mieux prévenir que guérir* ». Aussi ai-je souhaité élaborer et actualiser un bulletin sur les risques majeurs, entouré des spécialistes du sujet et également des représentants de diverses institutions, des services de sécurité, du Commissariat de Police, de la Gendarmerie, des Pompiers, des médecins, des responsables de l'Hôpital, des industriels, des commerçants, des écoles, et j'en oublie certainement.

Nous avons souhaité élaborer un document qui vous renseignera le plus simplement possible et vous aidera à faire face aux risques qui pourraient exister. Notre commune remplit ainsi son **devoir d'information envers les Honfleurais**. Le risque zéro n'existe pas, bien sûr, mais au-delà de cela nous devons faire au mieux pour appréhender les choses.

Prenez le temps de lire ce livret. Il a été réalisé spécialement pour vous, pour votre famille et vos proches, afin de vous informer sur la façon de procéder devant tel ou tel problème.

Nous continuons à travailler sur le sujet, notamment dans le cadre de l'O.R.M.E.S. (Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine), structure qui englobe une réflexion, un travail d'approche et une mise en place de procédés sur l'ensemble de l'estuaire. Nous cherchons à toujours améliorer l'information et la prévention. Depuis peu le système d'alerte général par sirène est opérationnel. Le déclenchement se fait via la Préfecture ou la Mairie, selon les cas.

J'espère sincèrement que nous n'aurons ni les uns, ni les autres, à nous servir de ce livret, que je vous remercie de lire et de conserver.

Bien cordialement,
Michel Lamarre

Michel LAMARRE
Maire de Honfleur
Vice-président du Conseil Départemental





RISQUE INONDATION



SITUATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

La commune de HONFLEUR est concernée par 3 types d'inondation :

Par débordement de la Claire (secteur allant des Moulineaux au Vieux Bassin) et de la Morelle (zone industrielle du Poudreux).



Par ruissellement en cas d'orage important avec ravinement le long des pentes (secteurs du Plateau, Canteloup et Galvani) ou saturation des réseaux d'évacuation des eaux (ancienne route de Trouville, secteur rue Haute, quai Lepaulmier).

Par submersion marine lors de la conjonction de grandes marées et de forts vents de nord-ouest (quai de la Quarantaine, quai Saint-Etienne).



MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises :

- Création de busage sur le Plateau pour canaliser les eaux de ruissellement vers le bassin de retenue du Québec.
- Création d'un nouveau bassin de retenue en amont de la Claire à hauteur des Moulineaux (capacité de 15 à 18.000 m³).
- Entretien régulier des cours d'eau, des berges et des fossés.
- Reconstitution de haies bocagères sur le Plateau, création de fossés, de mares et de talus.
- Mise en place d'un service d'astreinte permettant de surveiller la montée éventuelle des eaux.
- Insertion de zones inondables au Plan d'Occupation des Sols avec réglementation de la construction.
- Prescription de bassins de retenue pour les eaux pluviales dans les permis de construire pour les groupes d'habitations ou lotissements.
- Etudes hydrauliques sur les bassins versants.

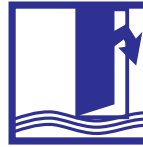
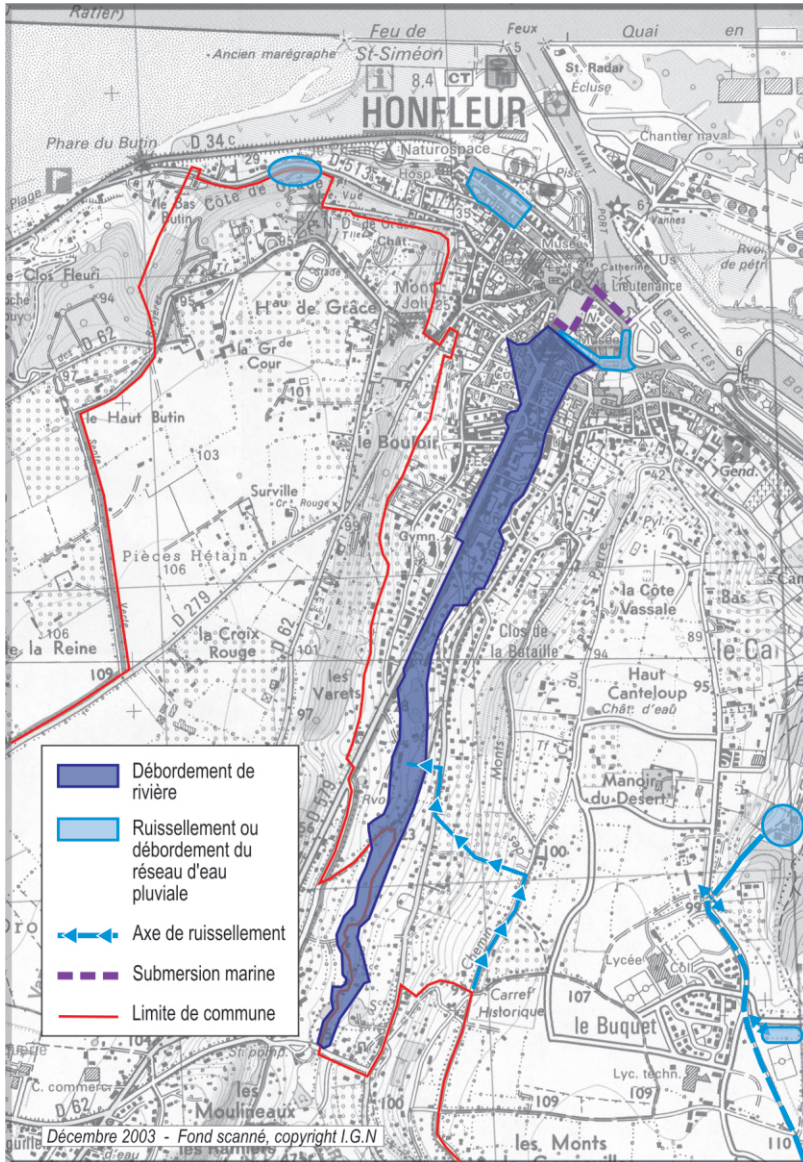


Avant tout projet de construction ou d'acquisition renseignez-vous :
Consultez le Plan d'Occupation des Sols au Service de l'Urbanisme
de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Tél : 02 31 14 29 35

CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAS D'INONDATION



1. abritez-vous
2. écoutez "France Bleue" : 102.2 MHz (le Havre) 102.6 Mhz (Caen)
3. respectez les consignes



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Rassemblez l'indispensable



Coupez l'électricité, le gaz



Montez à pied dans les étages
Ne prenez pas l'ascenseur pour éviter de rester bloqué



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer, leurs enseignants s'occupent de leur sécurité



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au-devant du danger

APRÈS L'INONDATION

Aérez et désinfectez les pièces
Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche
Chauffez dès que possible



RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



SITUATION

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisée par l'action de l'eau et de l'homme.

La commune de HONFLEUR est soumise aux risques :

d'érosion de falaise littorale notamment dans le secteur de Vasouy, avec chute de blocs favorisée par les eaux de ruissellement.



de glissement et d'éboulement de terrain en pente dans le secteur de la Côte de Grâce.



d'effondrement de cavités souterraines (marnières).



MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises :

- Mise en place de panneaux et de balisage dans le secteur des falaises.
- Travaux d'enrochement en pied de falaise littorale.
- Organisation du captage des eaux usées à Vasouy pour diminuer l'érosion par ruissellement.
- Etude pour le repérage des indices de cavités souterraines (marnières).
- Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population.



Avant tout projet de construction ou d'acquisition renseignez-vous :
Consultez le Plan d'Occupation des Sols au Service de l'Urbanisme
de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Tél : 02 31 14 29 35

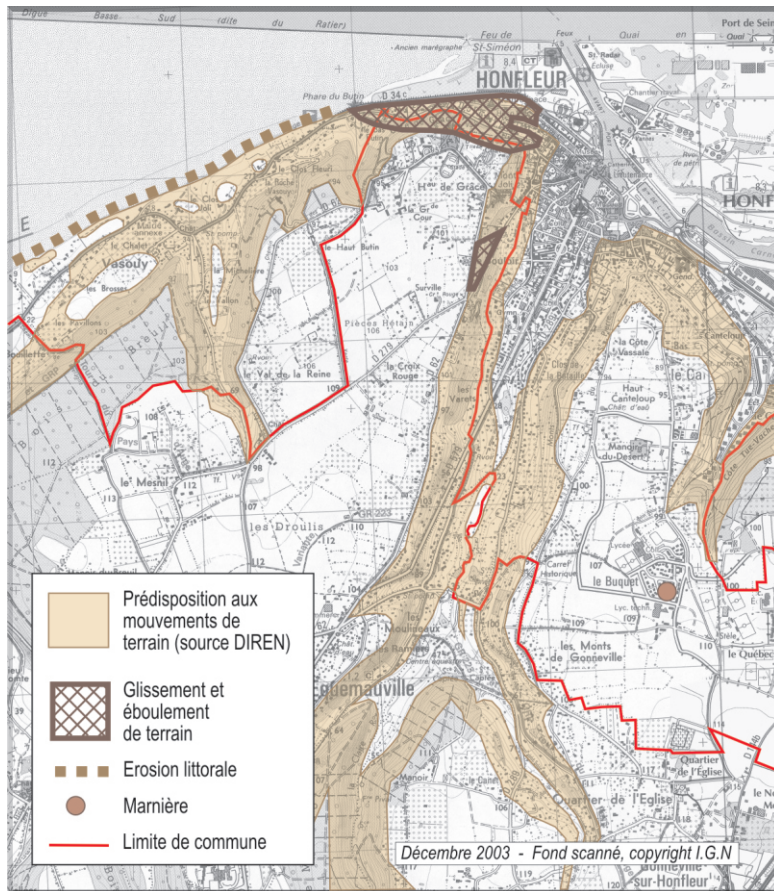
CONSIGNES DE SECURITE



1. abritez-vous
2. écoutez "France Bleu" : 102.2 MHz (le Havre) 102.6 Mhz (Caen)
3. respectez les consignes



EN CAS D'ÉBOULEMENT OU DE CHUTE DE PIERRES



PENDANT



Abritez-vous sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres



Entrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

APRES



Fermez le gaz et l'électricité



Evacuez les bâtiments sans utiliser l'ascenseur et n'y retournez pas



Eloignez-vous de la zone dangereuse

EN CAS D'EFFONDREMENT DE SOL

A l'intérieur



Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments sans utiliser l'ascenseur et n'y retournez pas

A l'extérieur



Eloignez vous de la zone dangereuse

Si vous êtes témoin d'un éboulement, mettez vous à l'abri et alertez immédiatement les sapeurs pompiers (fixe : 18 ou portable : 112), en précisant les lieux.



RISQUE INDUSTRIEL

☎ Allo Industrie : 0 800 10 10 92

SITUATION

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

La commune de HONFLEUR est concernée par des établissements industriels à risque situés au nord de la Seine, dont certains classés SEVESO, avec comme principal risque pour Honfleur celui de **dégagement toxique**.



Sur le territoire de la commune, d'autres entreprises ont été répertoriées présentant des dépôts industriels dangereux avec risque **d'explosion et/ou d'incendie avec dégagement toxique**.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises :

- Réglementation rigoureuse imposée aux industriels avec étude d'impact, étude de dangers, mise en place de mesures préventives importantes et formation des salariés.
- Règlement local pour le stockage, la manutention et le transport des matières dangereuses dans la zone portuaire.
- Plan d'Opération Interne (POI) réalisé par les industriels concernés et **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** réalisé par le Préfet.
- Contrôle régulier des installations classées par la **Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)**.
- Maîtrise de l'urbanisme afin de limiter ou d'interdire les constructions autour de ces établissements.
- Mise à jour du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population.
- Sensibilisation des enseignants, des scolaires et des personnels d'éducation au **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)** au niveau de chaque établissement scolaire, Salles de sports, Musées, Médiathèque ...

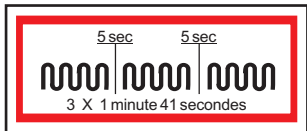
CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAS D'ALERTE



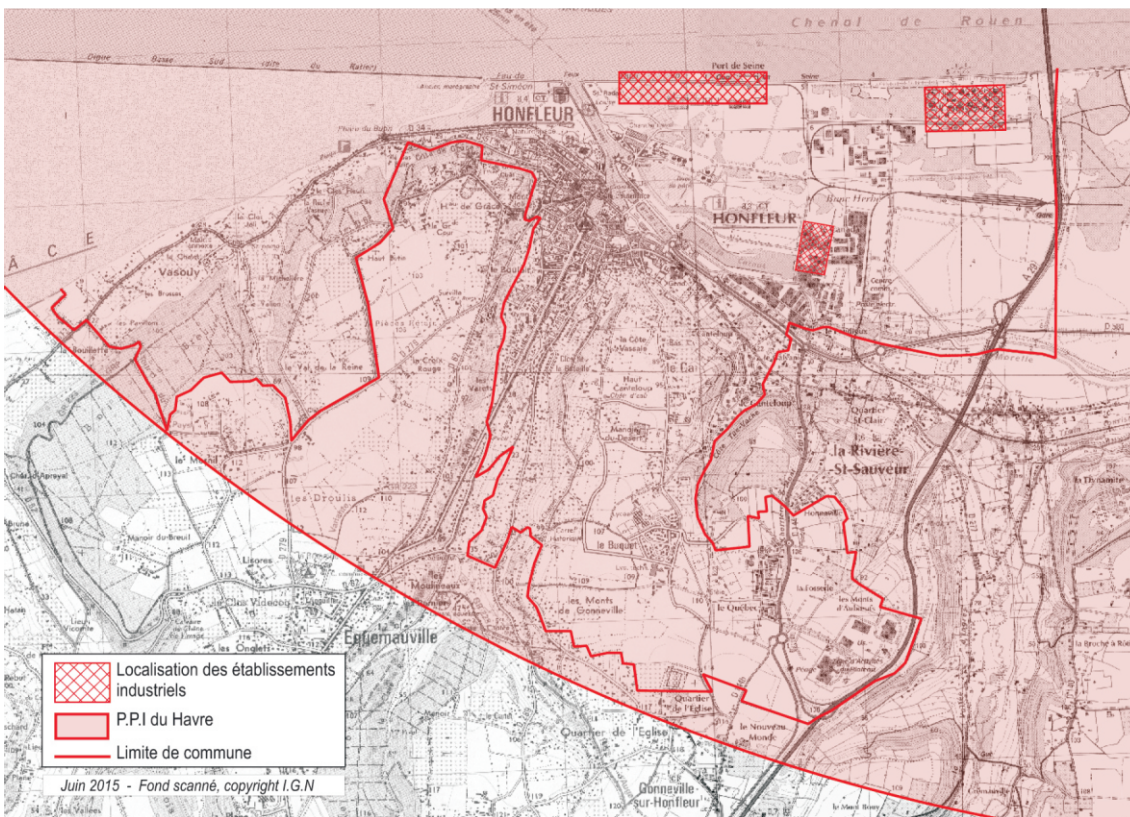
1. abritez-vous
2. écoutez "France Bleue" : 102.2 MHz (le Havre) 102.6 Mhz (Caen)
3. respectez les consignes

ALERTE

L'alerte sera donnée par la sirène (fixe et mobile) ou par les Services de Secours :



Signal prolongé montant et descendant d'une durée de 3 fois 1 minute 41 secondes espacés de 5 secondes



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Ne fumez pas, ni flamme, ni étincelle



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

FIN D'ALERTE

Elle sera donnée par sirène (son continu de 30 secondes), les autorités ou la radio :



Aérez le local
Respectez les consignes données par les secours



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



SITUATION

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être **inflammables, toxiques, comburants, explosifs ou radioactifs**.

HONFLEUR et sa région sont concernées par un trafic de matières dangereuses qui s'effectue par **voie routière, ferroviaire, maritime et canalisation**. Ce trafic concerne principalement la zone industrielle portuaire et du Poudreux et les axes majeurs que sont l'estuaire de la Seine, l'A29 et la canalisation de transport de gaz haute pression.



MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises :

- Réglementation rigoureuse spécifique au transport de matières dangereuses.
- Règlement local pour le stockage, la manutention et le transport des matières dangereuses dans la zone portuaire.
- Formation du personnel, contrôle du matériel, règles de circulation, réglementation de la vitesse.
- Identification et signalisation des produits transportés (voir encadré ci-dessous).
- Surveillance et contrôle du trafic fluvial, maritime, routier et ferroviaire ; réglementation de la circulation en centre ville.
- Plan de Secours TMD ; des plans spécifiques TMD existent pour la Seine et pour le gazoduc.
- Elaboration d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population.
- Sensibilisation en cours des enseignants, des scolaires et des personnels d'éducation afin d'élaborer en 2004 un **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)** au niveau de chaque établissement scolaire.

SIGNIFICATION DES CODES SUR LES VEHICULES DE TMD



33 ◀ Code danger
1203 ◀ Code matière

CODE DANGER

- 1.: matières explosives
- 2.: gaz inflammables (butane...)
- 3.: liquides inflammables (essence...)
- 4.: solides inflammables (charbon...)
- 5.: comburants, peroxydes (engrais...)
- 6.: matières toxiques (chloroforme...)
- 7.: matières radioactives (uranium...)
- 8.: matières corrosives (acide...)
- 9.: dangers divers (piles...)

La répétition du chiffre sur le code danger indique une intensification du risque. Exemple : 33, liquide très inflammable.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAS D'ALERTE



1. abritez-vous
2. écoutez "France Bleue" : 102.2 MHz (le Havre) 102.6 Mhz (Caen)
3. respectez les consignes



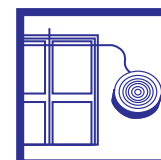
ALERTE

**L'alerte sera donnée par sirène mobile
ou par les Services de Secours :**

Si vous êtes témoin d'un accident de T.M.D.,
mettez vous à l'abri et alertez immédiatement
les sapeurs pompiers (fixe :18 ou portable : 112),
en précisant les lieux et si possible
le code danger (voir page ci-contre)



Rentrez rapidement dans le
bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez portes,
fenêtres et ventilations



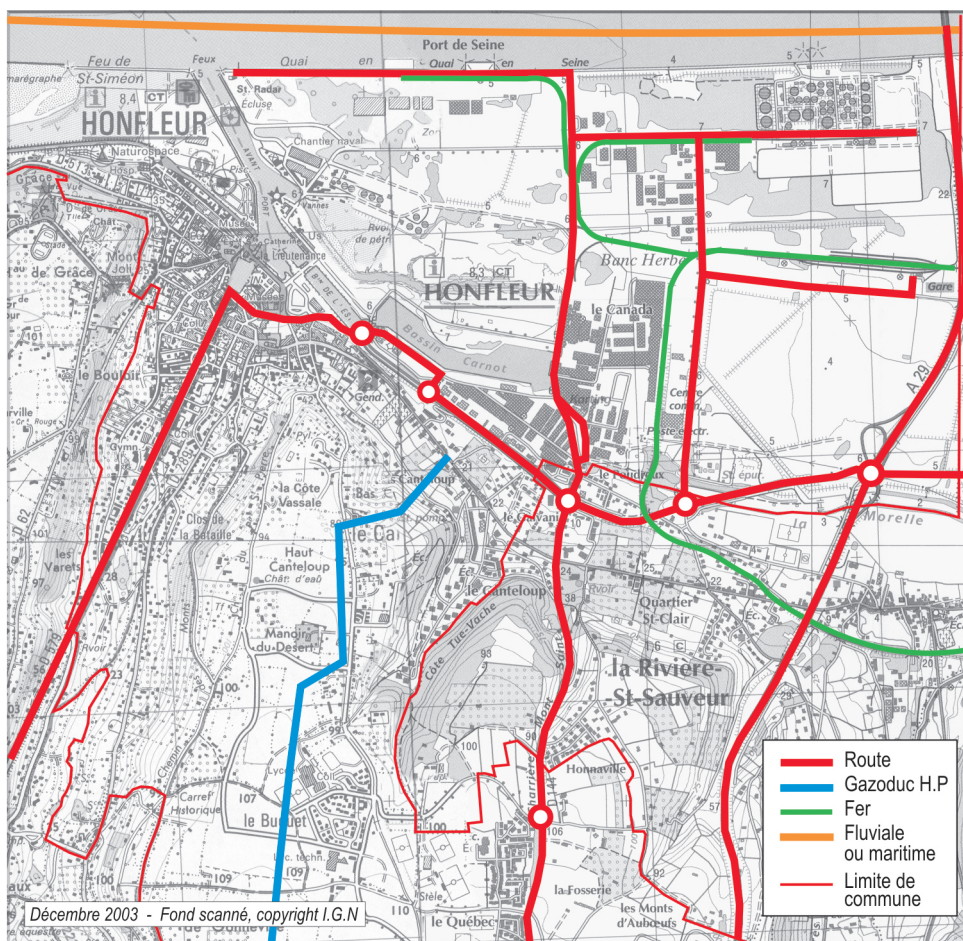
N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
pour ne pas les exposer



Ne fumez pas,
ni flamme, ni étincelle



Ne téléphonez pas, libérez
les lignes pour les secours



FIN D'ALERTE

Elle sera donnée par sirène, les autorités ou la radio :

Aérez le local - Respectez les consignes données par les secours



RISQUE TEMPÊTE

SITUATION

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression) où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...), à l'origine de **vents violents accompagnés le plus souvent de précipitations intenses** (pluie, grêle, ...).

On parle de tempête à terre pour des vents moyens supérieurs à 90 km/heure.

Sur la commune de HONFLEUR, comme sur toutes les communes du littoral, en plus des **effets liés au vent et à la pluie**, une tempête peut engendrer une **submersion marine** avec éventuellement une **remontée des eaux par les canalisations**.

Ces effets dépendent de l'orientation des vents, de l'importance de la chute de pression atmosphérique et du coefficient de marée.



MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises :

- Plan d'alerte météorologique avec publication par Météo-France de carte de vigilance météorologique 2 fois par jour attirant l'attention sur la possibilité de survenue d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures (voir page ci-contre).
- Emission d'un message d'alerte par la préfecture (automate d'appel) et mise en vigilance des services municipaux dès réception.
- A l'étude, diffusion de l'alerte par automate d'appels pour les établissements recevant du public.

CONSULTEZ LES PREVISIONS METEO AUPRES DE :

Météo-France tél : 3250 ou 0 892 68 02 14

Internet : [http:// www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)

Météo-Marine tél : 02 32 74 03 60 (Le Havre)

0 892 68 08 08 (Répondeur)

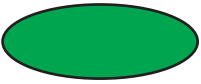
CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAS DE TEMPÊTE



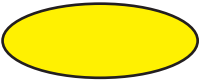
1. abritez-vous
2. écoutez la radio "France Bleue Basse-Normandie" : 102.2 MHz
102.6 MHz
3. respectez les consignes

CODE DE VIGILANCE DES CARTES METEO

niveau 1 : **PAS DE VIGILANCE** particulière.
Risque faible



niveau 2 : **ETRE ATTENTIF** à la pratique
d'activités sensibles au risque
météorologique. Des phénomènes
habituels mais occasionnellement
dangereux sont en effet prévus.



Se tenir au courant de l'évolution
météo.

niveau 3 : **ETRE TRES VIGILANT**
Phénomènes météos dangereux
prévus.



Se tenir informé de l'évolution
météo et suivre les consignes.

niveau 4 : **VIGILANCE ABSOLUE**
Phénomènes météos dangereux
d'intensité exceptionnelle.



Se tenir régulièrement informé de
l'évolution météo et se conformer
aux consignes.

AVANT

- Rentez les objets susceptibles d'être emportés
- Mettez à l'abri les bêtes et le matériel
- Annulez les sorties en mer



Gagnez un abri en dur



Fermez portes et fenêtres

PENDANT



Ecoutez la radio et les
bulletins météo
Respectez les consignes
des autorités



Déplacez vous le moins
possible

APRES



Ne touchez pas aux fils
électriques tombés à terre
Faites attention aux objets
prêts à tomber (cheminées,
antennes, planches, arbres,
tôles, ...)



RISQUE D'ACCIDENT NUCLÉAIRE

Un accident susceptible de libérer de l'iode radioactif en grande quantité pourrait entraîner la nécessité d'activer le plan ORSEC-iode ou le plan ORSEC-dispositions spécifiques Transport de Matière Radioactive (TMR) dans le cas d'accidents de déplacements routiers, ferroviaires ou maritimes.

Après évaluation des risques sanitaires par les autorités compétentes de l'iode stable serait distribué

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Le plan communal de sauvegarde de la Ville de Honfleur (P.C.S.) s'appuie sur le plan ORSEC-IODE relatif au dispositif de stockage et de distribution des comprimés d'iodure de potassium dans le département du Calvados.

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Mobiliser le stock de comprimés d'iode stable
- Relayer l'alerte de la préfecture auprès des services de la mairie et de la population.
- Mettre en place les lieux de distributions et la distribution
- Distribuer les comprimés d'iode stable à la population

SITES DE DISTRIBUTION :

- Greniers à Sel – rue de la ville
- Salle des fêtes – rue du coq Enchaîné – Le Poudreux
- Gymnase du COSEC – rue Léon Leclerc

En cas d'indisponibilité d'un des lieux précités :

- Salle Carnot- rue des Corsaires

DISTRIBUTION À LA POPULATION :

Les individus de moins de 40 ans et plus spécifiquement les femmes enceintes, les jeunes enfants et enfants doivent être bénéficiaires d'iode stable en priorité.

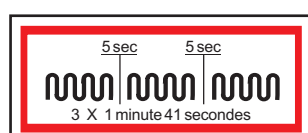
Afin d'éviter à l'ensemble de la population de se déplacer vers les sites de distributions, il est préconisé qu'un seul membre par famille vienne récupérer les comprimés.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAS D'ALERTE

- 1** Abritez-vous (suivre les consignes prescrite dans le cas de risque industriel (page 8)
- 2** Ecoutez France Bleu : 102.2 MHz (le Havre) 102.6 (Caen)
- 3** Respectez les consignes. En fonction des risques sanitaires les autorités compétentes vous informeront sur la décision de mettre en place la distribution de comprimés d'iode stable

ALERTE

L'alerte sera donnée par la sirène (fixe et mobile) ou par les Services de Secours :



Signal prolongé montant et descendant d'une durée de 3 fois 1 minute 41 secondes espacés de 5 secondes

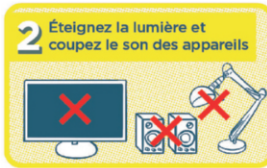
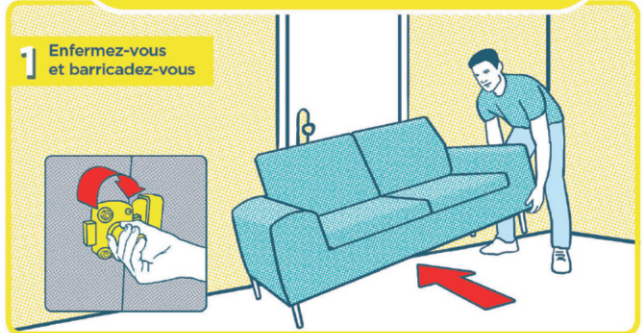
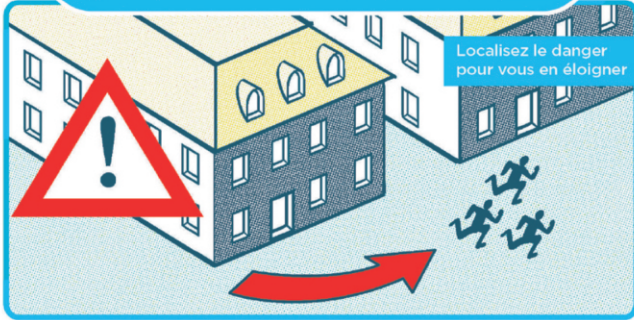
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE



- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

IMPORTANT

Equipements à avoir en permanence chez soi en prévision d'une alerte :

- 1 radio portable avec piles de rechange
- 1 lampe de poche avec piles de rechange
- des bouteilles d'eau potable
- ses papiers personnels
- son traitement médical en cours + 1 trousse de pharmacie
- des couvertures et des vêtements de rechange
- du matériel de confinement (rouleaux adhésifs larges, serpillières ...)

DANS TOUS LES CAS

- Abritez vous
- Ecoutez la radio : 102.2 Mhz
102.6 Mhz 
- Respectez les consignes
- N'encombrez pas les lignes téléphoniques
sauf en cas de danger vital 

NUMÉROS D'URGENCE



Numéro d'urgence
européen



Urgence médicale
(SAMU)



Police - secours
Gendarmerie



Pompiers



Numéro d'urgence
pour personnes
déficiantes auditives



Urgence
aéronautique
(CCS)



Urgence maritime
(CROSS)
VHF : Canal 16



Alerte attentat
Alerte enlèvement



SAMU Social



Enfants disparus



Enfance maltraitée



Violences conjugales

Pour plus de renseignements, consultez en mairie le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)